



World Health  
Organization

AFRICAN  
الاتحاد الأفريقي



UNIÃO  
AFRICANA



NEPAD  
TRANSFORMING AFRICA

## NOTE CONCEPTUELLE PROVISoire

### 1ERES CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES DANS LE PROJET DE CADRES INSTITUTIONNELS ET JURIDIQUES ET DU PLAN D'ENTREPRISE POUR L'AGENCE AFRICAINE DES MEDICAMENTS (AMA)

20-22 FEVRIER 2017, A MIDRAND, AFRIQUE DU SUD

#### Introduction

« L'engagement de Luanda par les Ministres de la Santé sur l'Agence Africaine des Médicaments (AMA) : Définir les étapes clés vers sa création » a été adopté à la 1ère réunion des Ministres africains de la Santé organisée conjointement par la CUA et l'OMS, en avril 2014, comme susmentionné dans la décision EX.CL/DEC.857 (XXVI) de 2015 du Conseil exécutif.

La décision, entre autres, demande à la CUA et l'Agence du NEPAD, avec l'appui technique de l'OMS à i) établir un groupe de travail en tenant compte de la représentation régionale et les compétences nécessaires pour répondre au mandat, tel qu'indiqué pour faciliter la mise en œuvre des étapes importantes pour la mise en place de l'AMA et ii) définir le choix des produits médicaux qui seraient couverts par le travail de l'AMA et élaborer les modalités détaillées, et les conséquences des cadres institutionnel, juridique et financier de la mise en place de l'AMA.

Le groupe de travail a été créé en novembre 2014 et a facilité l'élaboration de trois documents clés, à savoir : i) Cadre juridique, ii) Cadre institutionnel et iii) Plan d'affaires pour l'AMA.

La Commission, avec la collaboration de l'Agence du NEPAD, va donc organiser une série de consultations pour discuter sur ces documents clés avec les experts de tous les Etats Membres de l'UA ; la première réunion aura lieu du 20 au 22 février 2017 à Midrand, Afrique du Sud.

#### Objectifs de la Réunion

Les principaux objectifs des consultations sont à :

- i) Fournir une plate-forme pour tous les États Membres et les Communautés Economiques Régionales (CER) pour faire le bilan des progrès réalisés à ce jour, dans la mise en œuvre de la décision du Conseil exécutif sur la mise en place de l'AMA;
- ii) déterminer le projet de cadre institutionnel, juridique ainsi que le Plan d'affaires pour l'AMA préparé par l'Équipe d'AMA ; et
- iii) Se mettre d'accord sur une feuille de route pour la prochaine série de consultations.

## **Participants**

Les experts invités à participer à la réunion comprennent:

- Une (1) personne chargée de la réglementation sur les médicaments et une (1) personne chargée des affaires juridiques de chaque État Membre de l'UA,
- Représentants des Communautés Economiques Régionales (CER),
- Membres du Groupe de travail sur l'AMA,
- OMS,
- CUA, et
- Agence du NEPAD.

## **Résultat attendu**

- les versions révisées : i) cadre juridique, ii) cadre institutionnel et iii) plan d'affaires pour l'AMA
- Feuille de route pour les prochaines étapes concernant les consultations subséquentes sur les trois documents.

## **Date et Lieu**

La réunion de consultations sera tenue à Midrand, du 20 au 22 février 2017. Le lieu de la réunion sera communiqué ultérieurement.

## **La logistique sur les voyages, l'hébergement et l'indemnité journalière**

Une autre note d'information sur les dispositions prises pour le voyage, l'hébergement et les indemnités journalières sera distribuée à tous les participants ayant confirmé leur participation.

## **Langue de travail et le format des discussions**

Les consultations seront toutes tenues en plénière.  
Les langues de travail seront l'anglais et le français.

## **Documents de travail et autres documents de base**

Les principaux documents de travail sont les suivants :

- I) Projet de cadre juridique pour l'AMA
- II) Projet de cadre institutionnel pour l'AMA
- III) Projet du plan d'affaires pour l'AMA

## **Autres documents**

- i. Engagement de Luanda ; étapes importantes vers la création de l'AMA
- ii. Décision du Conseil Exécutif sur la mise en place de l'AMA.

Tous les documents d'information et de travail seront disponibles sur le site Web de l'UA.